

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service de l'Environnement

Marseille, le 26 mai 2019

SMEE / PMA

à

SMEE / PNT

À l'attention de Mme Marque

Affaire suivie par Marc DERNIS  
Tél. : 04.91.28.42.39  
Courriel : marc.dernis@bouches-du-rhone.gouv.fr

N° Cascade : -

Objet : DDAE : stockage des boues des hauts-fourneaux relevant de la réglementation ICPE

Localisation : Usine ArcelorMittal - Commune de Fos-sur-Mer

Rubrique concernée par le décret n° 93-743 du 29/03/93 : 2.1.5.0

Le dossier concerne la demande d'autorisation d'exploitation au titre des ICPE pour la protection de l'environnement, sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer, de la société ArcelorMittal.

Le projet vise à poursuivre le stockage des boues de hauts-fourneaux sur site. A ce titre le projet prévoit :

- le passage administratif du casier L10 en installation de stockage et non plus en installation de transit ;
- la création de deux nouveaux casiers de stockage (L11 et L12), à proximité immédiate de la zone de stockage actuelle, pour permettre l'augmentation de la capacité de stockage de boues de hauts-fourneaux sur le site.

Avis au titre de la Police de l'Eau

Dans notre avis initial nous avons demandé au pétitionnaire de se conformer à la doctrine de la DDTM des Bouches-du-Rhône "Rubrique 2.1.5.0 de la loi sur l'eau principes de gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement dans les Bouches-du-Rhône".

Les dispositions prévues permettront à ArcelorMittal de gérer une pluie de fréquence trentennale conformément à la doctrine précédemment citée.

Ce dossier répond aux préoccupations du Service Mer Eau et Environnement en matière de Police de l'Eau. Il permet d'apprécier les conséquences de l'aménagement sur les milieux aquatiques et de s'assurer que les dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Environnement en vue de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ont été respectées.

L'adjointe au Chef du Service  
Mer, Eau et Environnement

Léa DANIE